

RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024



ORGANISATION & RÈGLEMENT

Le Lycée Jacques Prévost de Longjumeau propose aux élèves, étudiants et apprentis une demi-pension au TICKET.

Le service de restauration est donc susceptible d'accueillir **tous** les élèves inscrits dans l'établissement, à condition d'avoir fourni au préalable une photo d'identité pour la réalisation de la carte de demi-pension. L'élève devra être muni de sa carte ou de son smartphone (voir §3), lors de son passage au Self.

1) Le calcul du tarif : Afin de calculer le tarif du repas, l'élève fournira, *par ordre de préférence* :

- L'ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL (de moins de 2 mois - directement sur votre compte caf.fr)
- ou - Le calcul de votre quotient familial, effectué par vos soins sur le site et accompagné de toutes les pièces jointes demandées. Site : <https://www.iledefrance.fr/aides-services/calcul-quotient-familial>

À défaut de justificatif fourni, le tarif le plus élevé lui sera appliqué.

Pour information, les tarifs s'échelonnent entre 0,50 € et 4,40 €.

2) Le paiement

Il sera effectué en ligne, via un site sécurisé, dont le lien figure ci-dessous, au paragraphe 3.

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès via Internet, vous pourrez payer par chèque ou en espèces, pour un minimum de 10 repas, en vous adressant directement au secrétariat d'intendance.

En cas de difficultés financières, un dossier d'aide sociale pourra être fourni à la demande de la famille, par le Service Intendance. Il sera étudié en Commission de Fonds Social, qui se prononcera sur le montant de l'aide.

3) Le service de restauration

La demi-pension fonctionne sous forme de self-service avec **réservation obligatoire des repas à l'avance**.

Un plateau est distribué au passage de la carte de l'élève. En cas de perte ou de dégradation de cette carte, son renouvellement sera obligatoire et payant.

À NOTER : Un second moyen de passage au self via QR CODE est proposé aux élèves disposant d'un smartphone.

➤ Pour les élèves restant dans l'établissement : Ils conservent la même carte, valable pour toute la scolarité. (Elle est ramassée en fin d'année scolaire, vérifiée et redistribuée à la rentrée. En cas de détérioration, cette carte est refaite contre paiement de 3€).

➤ Pour les nouveaux arrivants : Une carte devra être établie auprès du Service Intendance, en fournissant une photo d'identité.

Les réservations pourront être effectuées directement via Internet en même temps que le paiement, en suivant le lien : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4902>

L'élève peut également utiliser une des deux **bornes** mises à sa disposition dans le hall du lycée, pour réserver ou annuler un repas, à condition que son compte soit suffisamment créditeur.

Les réservations et annulations seront possibles jusqu'à la veille du jour de consommation, 23h00.

Tout repas réservé, mais non consommé ou non annulé dans les délais règlementaires ne pourra pas être remboursé, car il aura été préparé le matin même.



La Provisure,
C. NAGY

